



ÉLECTIONS TPE VOTEZ CGT!

PRODUCTION
DE FILMS D'ANIMATION

ENTRE LE 25 NOVEMBRE
ET LE 9 DÉCEMBRE 2024

SPIAC
la
cgt

C'EST QUOI LES ÉLECTIONS TPE ?

Dans la production de films d'animation, la majorité des travailleur·euses sont employé·es dans des Très Petites Entreprises (TPE).

Dans ces TPE, contrairement aux entreprises de plus de 11 salarié·es, il n'y a presque jamais d'élections de délégué·es du personnel, car le Code du Travail n'y oblige pas les employeur·ses.

Pour faire entendre sa voix en tant que salarié·e du secteur du film d'animation travaillant dans une

TPE, une seule solution : voter aux élections TPE, un scrutin au niveau national.

Ces élections permettront de donner du poids aux syndicats qui siègeront dans les différents cadres de négociations avec les syndicats d'employeur·ses et les pouvoirs publics qui ont lieu tout au long de l'année, en particulier ceux concernant la Convention collective mais aussi le régime de l'intermittence du spectacle.

POURQUOI VOTER POUR LA CGT AUX ÉLECTIONS TPE ?

Pour faire progresser la convention collective de la production de films d'animation, la grille des salaires minima et conquérir de nouveaux droits, il est indispensable d'avoir des représentant·es qui défendent les intérêts des salarié·es dans ces négociations.

Voter pour la CGT, c'est choisir un syndicat combatif qui lutte pied à pied pour nos droits

et rend compte en toute transparence du contenu des négociations à l'ensemble des salarié·es lors d'assemblées générales ouvertes.

Les représentant·es mandaté·es par la CGT dans ces cadres de négociation lutteront pour conquérir :

FORMATION

- L'ouverture de nouvelles écoles publiques pour des formations de qualité accessibles à tou·tes.
- Un plus grand contrôle sur les écoles privées pour protéger les étudiant·es (frais d'inscription, programme, financement public etc.).
- La fin des emplois déguisés en stage : un stage sert à compléter la formation de l'étudiant·e, pas à faire baisser le coût de production de l'employeur·ses
- La gratification obligatoire des stages, quelle que soit leur durée.

SALAIRES ET DÉFRAIEMENTS

- La revalorisation des salaires pour compenser l'inflation et se mettre au niveau des autres secteurs du spectacle enregistré (audiovisuel, cinéma, etc).
- Le respect par les employeur·ses des salaires minima de la convention collective.
- L'alignement à la hausse des salaires de l'animation volume sur ceux de l'animation 2D.
- La comptabilisation et le paiement des heures supplémentaires dès la première heure.
- La prise en charge des frais liés à l'emploi (télétravail, trajets, indemnité de repas, etc).

CONTRATS

- L'interdiction des jours « off » imposés : en l'absence d'un avenant signé par l'employé·e, chaque jour du contrat doit être payé, même en cas de « chômage technique ».
- La fin des contrats illégaux dits « au forfait » : toute heure travaillée doit être payée.
- La fin du recours abusif aux contrats d'un mois consécutifs : ces contrats aggravent la précarité des salarié·es. Ils doivent être allongés pour couvrir les besoins connus de la production.
- La rémunération systématique des tests avant embauche.
- La redéfinition des fonctions dans la Convention Collective (définition des métiers et salaires associés, suppression de l'échelon « confirmé »).
- Le respect des intitulés de poste : le poste d'assistant·e sert trop souvent à dissimuler un statut junior illégal. Ex : un·e assistant·e animateur qui n'assiste pas le travail d'un·e animateur·ice doit voir son contrat requalifié à la hausse.

TECHNOLOGIE

- Ouverture d'une négociation sur la régulation de l'intelligence artificielle générative dans le cadre de la convention collective du film d'animation.
- La protection des salarié·es contre les pratiques illégales de surveillance numérique.
- Le respect du RGPD (Règlement général sur la protection des données).

SANTÉ

- Le lancement d'une grande étude sur la santé et l'exposition aux risques des travailleur·ses de la production de films d'animation.
- L'établissement de normes adaptées à respecter par les employeur·ses (sédentarité, postures, travail dans le noir, exposition aux produits toxiques, risques psycho-sociaux, etc).
- La création d'un Comité Central d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de travail (CCHSCT) spécifique à la production de films d'animation, à même d'intervenir sur les lieux de travail de manière préventive.

CETTE CAMPAGNE EST LA VÔTRE : PARLEZ-EN ENTRE COLLÈGUES, PARTAGEZ-LA SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ! CHAQUE VOIX COMPTE POUR GAGNER DES DROITS !



COMMENT ET QUAND VOTER ?

Pour pouvoir voter, il faut avoir travaillé au moins un jour en décembre 2023 dans une Très Petite Entreprise (TPE).

Le vote a lieu en ligne, entre le 25 novembre et le 9 décembre 2024. Il faut se connecter à l'adresse suivante via France Connect en utilisant le code d'accès envoyé par courrier postal par la Direction Générale du Travail en novembre 2024 :

www.election-tpe.travail.gouv.fr



SPIAC
CGT

AU-DELÀ DES ÉLECTIONS : SE SYNDIQUER AU SPIAC-CGT

À l'heure de la montée de l'extrême-droite, nos droits, nos conditions de travail et nos emplois sont aussi soumis à une énorme pression économique. Les politiques d'austérité récentes vont accentuer cette pression, avec notamment des menaces sur le régime de l'intermittence du spectacle.

Rejoindre le SPIAC-CGT, c'est :

- Se protéger pour résister à la pression, en connaissant nos droits.
- Sortir de l'isolement face aux abus managériaux. Construire une force collective pour obtenir l'amélioration de nos conditions de travail.
- Faire partie du syndicat qui a été à l'initiative de la création de la Convention collective de la production de films d'animation.
- Rejoindre la CGT, confédération syndicale présente sur tout le territoire et couvrant tous les secteurs professionnels. La CGT est un acteur incontournable des luttes sociales qui ont permis de conquérir de nouveaux droits, dont les congés payés, la réduction du temps de travail, la sécurité sociale, l'intermittence du spectacle, etc.

Rejoignez le SPIAC-CGT pour faire bouger les choses dans le secteur du film d'animation !

Venez discuter avec d'autres salarié·es syndiqué·es
ou non sur notre Discord

www.spiac-cgt.org

 **Discord**



Si vous avez des questions, n'hésitez pas
à nous contacter même si vous n'êtes pas
adhérent·es à

nicolas.yassinski@spiac-cgt.org

ou au

01 42 00 48 49